

3.026 Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation

CONSCIENT des vastes connaissances de l'Union sur la gestion pour la conservation et le développement durable, ainsi que de la stratégie d'autonomisation du *Programme intersessions 2005–2008* de l'UICN ;

RAPPELANT que l'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider et qu'elle collabore avec de nombreuses organisations en matière de renforcement des capacités ;

CONSCIENT que dans les sociétés modernes fondées sur les connaissances, l'apprentissage est l'affaire de toute une vie et que de nombreuses personnes et organisations peuvent bénéficier du renforcement des capacités en matière de conservation et de développement durable ;

CONVAINCU que de nombreux secteurs prennent des décisions qui ont des incidences défavorables sur la conservation et le développement durable en raison d'un manque de connaissances et de compétences ou de leur comportement ;

RAPPELANT qu'en 2003–2004, le Conseil a pris connaissance des efforts déployés par la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) pour établir le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'initiative prise par la CEC pour établir le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation ;

NOTANT que le rôle du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation consistera à fournir un cadre pour faire progresser le renforcement des capacités professionnelles en faveur du développement durable, aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de cours, d'apprentissage électronique à distance, de travaux de recherche, d'échanges et d'activités connexes ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. PRIE le Conseil de l'UICN d'envisager, de toute urgence, d'inscrire cette entreprise au sein du Programme global de l'UICN, avant la prochaine session du Congrès mondial de la nature.
2. PRIE le Directeur général de l'UICN et la Commission de l'éducation et de la communication de favoriser la création d'un réseau d'universités et d'instituts de formation dans le cadre, soit de la CEC, soit de tout autre réseau associé à l'UICN, aux fins de collaborer avec l'Union à l'élargissement de l'accès à des programmes de formation professionnelle tenant compte de la problématique de la conservation et du développement durable.
3. DEMANDE au Directeur général de l'UICN et à la Présidente de la CEC de tenir compte des réseaux et institutions internationaux et régionaux existants de renforcement des capacités et de collaborer avec eux, et de rédiger un énoncé précis des buts et fonctions, de la structure et de la forme juridique du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation, pour examen par le Conseil.
4. INVITE tous les membres de l'UICN qui s'intéressent aux progrès du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation à fournir toute l'assistance possible au Programme de l'UICN à cet égard.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du

vote de cette motion.